

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00440
Numéro SIREN : 440 606 606
Nom ou dénomination : A HARTRODT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt 14476

GREFFE DU TRIBUNAL

14476



A HARTRODT FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 750 000 €

Siège social : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - CTRE D'ACTIVITES DE ROSNY 2

93110 ROSNY SOUS BOIS

R.C.S : RCS BOBIGNY 440 606 606

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A HARTRODT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'actionnaire unique.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

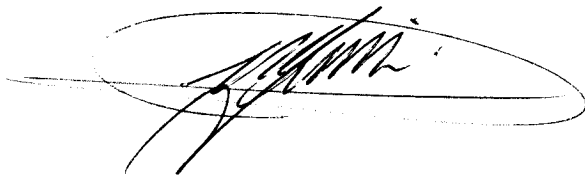
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 mars 2018

GESTIONPHI

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, enclosed within a large, horizontal oval shape.

Bruno AUGUIER
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

SASU A.HARTRODT FRANCE

Etats financiers

Au 31/12/2017

Affrètement et organisation des transports
2 avenue du Général de Gaulle
Centre d'activités de Rosny II
93110 ROSNY SOUS BOIS

Siret : 44060660600018

Rapport de l'Expert Comptable

Conformément à nos accords, nous avons procédé à l'établissement des comptes annuels de l'entreprise SASU A.HARTRODT FRANCE pour l'exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Ils ont été établis sur la base des pièces, documents et informations portés à notre connaissance par l'entreprise. Les dirigeants ne nous ont pas informés de l'existence de litiges, engagements ou risques susceptibles de créer une charge pour l'entreprise et qui n'aurait pas été reflétés dans les comptes annuels au 31/12/2017.

Les contrôles réalisés ne constituent pas un audit, et en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur les comptes identifiés ci-dessus.

Nos travaux ont été effectués en conformité avec les diligences définies par notre cabinet dans le cadre des missions d'établissement des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 19 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 616 710
Chiffre d'affaires	8 200 512
Résultat net comptable (Bénéfice)	86 167

Fait à PARIS

Le 01/03/2018

Eric Le Géard

Jean Marc Lanfranchi

Directeur de bureau

Expert Comptable, associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	7 961	7 961		
Fonds commercial (1)	20 600		20 600	20 600
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	197 509	163 265	34 244	19 179
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 091		15 091	15 091
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	241 161	171 226	69 935	54 870
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 623		8 623	27 268
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 237 653	60 723	2 176 930	1 980 259
Autres créances	21 909		21 909	30 407
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	322 146		322 146	241 865
Charges constatées d'avance (3)	17 166		17 166	15 773
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 607 498	60 723	2 546 775	2 295 572
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 848 659	231 949	2 616 710	2 350 441
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	750 000	750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 657	3 452
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	41 904	
Report à nouveau		-95 830
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	86 167	139 940
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	883 728	797 561
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	396	98 337
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 502 466	1 141 637
Dettes fiscales et sociales	161 674	164 621
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	68 447	148 285
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 732 982	1 552 880
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 616 710	2 350 441
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 732 982	1 552 880
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	396	98 337
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 419 917	6 780 595	8 200 512	7 812 721
Chiffre d'affaires net	1 419 917	6 780 595	8 200 512	7 812 721
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				468
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			8 200 512	7 813 189
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			7 258 771	6 763 694
Impôts, taxes et versements assimilés			31 299	31 141
Salaires et traitements			638 409	624 892
Charges sociales			240 106	243 591
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 213	15 339
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				3 329
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			8 177 799	7 681 985
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			22 714	131 204
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 825	745
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			111 661	24 088
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			115 486	24 832
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			7 310	9 301
Différences négatives de change			29 003	16 437
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			36 314	25 738
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			79 172	-906
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			101 886	130 298

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 332	11 820
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	5 332	11 820
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 332	11 820
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	21 051	2 179
Total des produits (I+III+V+VII)	8 321 330	7 849 842
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 235 163	7 709 902
BENEFICE OU PERTE	86 167	139 940
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.HARTRODT FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 616 710 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 86 167 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 34 328 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

- Entreprises liées

Prestations administratives:

Facturées par A.HARTRODT Allemagne à A.HARTRODT France: 79 710 €

Prestations générales:

Facturées par A. HARTRODT France aux autres sociétés du groupe : 3.321.855 €

Facturées par A. HARTRODT Belgique à A. HARTRODT France : 87 000 €

Facturées par les sociétés du groupe à A. HARTRODT France : 973.702 € dont 161.927 € hors opérationnel

- Engagements:

Retraite : la société applique les conditions de la convention collective en matière de retraite.

Les engagements retraite ne sont pas comptabilisés dans les présents comptes annuels.

-Autres informations:

Société mère consolidante: La société A.HARTRODT Midlands UK - Middlesex TW14 OPZ-Grande Bretagne

Notes sur le bilan
Actif immobilisé
Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	20 600			20 600
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 961			7 961
Immobilisations incorporelles	28 561			28 561
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 676			14 676
- Matériel de transport	52 722	19 150		71 872
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	105 832	5 129		110 961
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	173 230	24 279		197 509
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	15 091			15 091
Immobilisations financières	15 091			15 091
ACTIF IMMOBILISE	216 882	24 279		241 161

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		24 279		24 279
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		24 279		24 279
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	20 600
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	20 600

Le fonds commercial n'a pas de durée limitée. Les tests effectués sur la valorisation ne remettent pas en cause la valeur du fonds inscrite au bilan.

Notes sur le bilan
Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 961			7 961
Immobilisations incorporelles	7 961			7 961
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 815	2 051		5 866
- Matériel de transport	51 369	2 484		53 853
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	98 868	4 678		103 546
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	154 052	9 213		163 265
ACTIF IMMOBILISE	162 013	9 213		171 226

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 291 820 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 091		15 091
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 237 653	2 237 653	
Autres	21 909	21 909	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 166	17 166	
Total	2 291 820	2 276 729	15 091
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	340
ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR	490
Total	830

Notes sur le bilan
Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	60 723			60 723
Total	60 723			60 723
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres
Composition du capital social

Capital social d'un montant de 750 000,00 euros décomposé en 75 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 732 982 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	396	396		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 502 466	1 502 466		
Dettes fiscales et sociales	161 674	161 674		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	68 447	68 447		
Produits constatés d'avance				
Total	1 732 982	1 732 982		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

La société a remboursé sur l'exercice l'emprunt qui était du à la société mère soit: 250 000 €.

Notes sur le bilan
Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Charges à payer

	Montant
ELECTRICITE - EAU	125
LOCATIONS	2 817
ENTRETIEN REPARATIONS	4 126
HONORAIRES	18 600
TRANSPORTS	456 361
FRAIS P&T	986
BANQUES INTERETS COURUS	396
CONGES A PAYER	56 437
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	24 220
TAXE APPRENTISSAGE	4 364
FORMATION CONTINUE	6 418
C.V.A.E.	12 500
T.V.S	1 908
DIV.CHARGES.A PAYER	42 949
Total	632 207

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
LOCATIONS	10 563		
ENTRETIENS REPARATIONS	2 357		
ASSURANCES	3 894		
FRAIS P&T	352		
Total	17 166		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont constitués essentiellement de reprise de dettes anciennes.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	200 268
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Fiscales et douanes	30 000
Avals et cautions divers	6 000
Autres engagements donnés	36 000
Total	236 268
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres opérations non inscrites au bilan

Objectif commercial

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Avals et cautions (BNP PARIBAS)	36 000
Autres engagements reçus	36 000
Total	36 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 200 268 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €
Siège social : Avenue Général de Gaulle
Centre d'Activités de Rosny II
93110 ROSNY SOUS BOIS

440 606 606 RCS BOBIGNY

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION :

Proposition d'affectation du résultat :

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à 86.166,56 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - Au compte « réserve légale » la somme de | 4.308,32 € |
| - Et le solde au compte « autres réserves », soit la somme de | 81.858,24 € |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

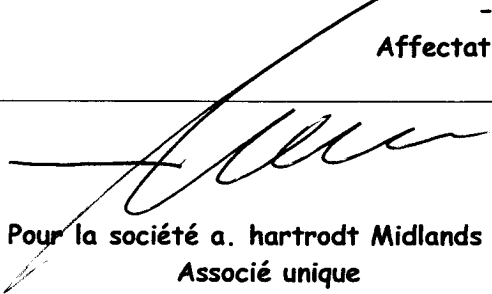
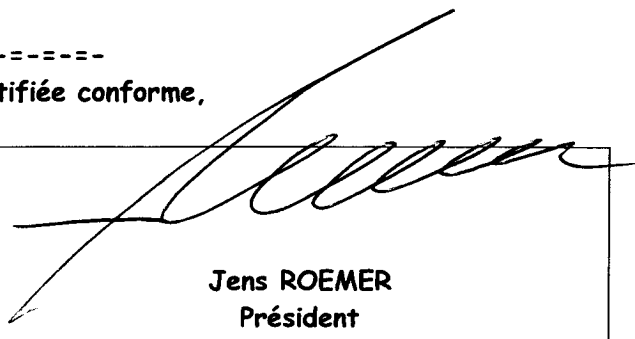
Affectation du résultat votée et adoptée :

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à 86.166,56 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - Au compte « réserve légale » la somme de | 4.308,32 € |
| - Et le solde au compte « autres réserves », soit la somme de | 81.858,24 € |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Affectation certifiée conforme,

 Pour la société a. hartrodt Midlands UK Associé unique Jens ROEMER	 Jens ROEMER Président
---	--

a. hartrodt france

S.A.S. unipersonnelle au capital de 750.000 €

Siège social : Avenue Général de Gaulle

Centre d'Activités de Rosny II

93110 ROSNY SOUS BOIS

440 606 606 RCS BOBIGNY

DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

BILAN

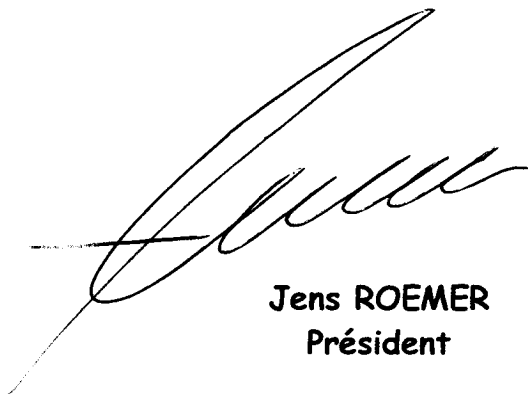
COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
(conformément à la proposition du Président)

Documents certifiés conformes,



Jens ROEMER
Président